



*Fleury-les-Aubrais (21 .438 habitants) est la 4ème ville du département du Loiret et de la Métropole d'Orléans. Fleury est une ville jeune, sportive, active, pratique à vivre et solidaire. La gare, la proximité de l'autoroute et le tramway font de cette ville à la campagne un point stratégique de la Métropole d'Orléans. Ville verte avec la première micro-forêt du Loiret, ville dynamique avec de nombreux projets, Fleury-les-Aubrais entame son renouveau mis en oeuvre par près de 600 agents.*

## **Appel à candidatures**

**Agent de police municipale f/h  
Unité de Tranquillité de Journée / Unité de Tranquillité de Soirée**

### **Direction de la sécurité et de la tranquillité publiques**

#### **Mission :**

Rattaché.e au sein de la direction de la sécurité et de la tranquillité publiques, vous êtes placé.e sous l'autorité hiérarchique du directeur de la sécurité et de la tranquillité publiques et de votre responsable de brigade.

Vous veillez à l'application de la réglementation en vigueur et des pouvoirs de police du Maire sur le territoire de la commune, dans le cadre du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la tranquillité publiques.

#### **Activités :**

- Participer à la prévention et au contrôle des infractions aux différents codes et textes (procès-verbaux),
- Assurer la bonne application des arrêtés municipaux, constater et relever les infractions aux arrêtés,
- Exercer les missions de surveillance et de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques, en complémentarité avec les forces de sécurité de l'État.
- Relever les infractions au code de la route et à la voirie routière, aux arrêtés municipaux,

- ainsi qu'à la lutte contre les nuisances sonores,
- Assurer la surveillance générale des voies et espaces publics, patrouiller sur l'ensemble du territoire communal au contact permanent de la population,
  - Assurer une relation de proximité avec la population,
  - Assurer la sécurité des manifestations publiques et événements ponctuels,
  - Assurer la surveillance générale des voies et espaces publics, patrouiller sur l'ensemble du territoire communal au contact permanent de la population,
  - Assurer les activités d'îlotage.
  - Assurer la mission de vidéo opérateur par roulement (centre de supervision urbain)

### Compétences requises

#### **Savoirs :**

- Connaissance, application et contrôle des pouvoirs de police du Maire,
- Connaissance du code de la route, des textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de Police Municipale,
- Aptitude à l'utilisation de l'outil informatique, de radios individuelles, de PVE et de caméras piétons,
- Bonne maîtrise des fondamentaux de la bureautique (logiciel word),
- Formation préalable à l'armement souhaitée (B1, B3, B8 et D),
- Permis B obligatoire.

#### **Savoir-faire :**

- Expérience similaire fortement souhaitée,
- Capacité de gestion des conflits et de médiation,
- Compétences relationnelles, sens du travail d'équipe, cohésion,
- Capacité à rendre compte, respect de la hiérarchie.

### Informations complémentaires

- Poste à temps complet, à hauteur de 39h/semaine, avec récupérations ARTT,
- Horaires en fonction de l'affectation (amplitude horaire d'unité de journée: 08h00-17h45 / amplitude horaire d'unité de soirée : 15h30-01h15), 4 jours travaillés/semaine - 3 jours de repos, 2 week-ends / mois,
- Police municipale armée en catégorie B1 (Glock 45), B3 (flashball super pro), B8 et D,
- Équipements : 4 véhicules sérigraphiés, 4 VTT électriques, gilets pare-balles, PVE, caméras piétons individuelles, tablette embarquée, casques individuels, bouclier,
- Possibilité de travailler le dimanche pour la sécurisation du marché (sur volontariat),
- Disponibilité demandée lors d'évènements sur la commune,
- Possibilité de travailler en dehors des horaires habituels de manière exceptionnelle.

### Avantages

- Rémunération statutaire assortie d'une indemnité spéciale de fonction à 20 %, de l'IAT, d'une prime annuelle, d'un complément indemnitaire annuel, d'une nouvelle bonification indiciaire de 15 points, IHTS versée en cas de réalisation d'heures supplémentaires, en fonction des 15 nécessités,

- Journées ARTT,
- Participation employeur sur la protection sociale complémentaire,
- Séance de sport/GTPI hebdomadaire,
- Association sportive de la police municipale (participation compétitions nationales),
- Adhésion de la collectivité au CNAS (chèques-vacances...).

**Renseignements auprès de Monsieur Cyril RAMASSAMY au 02 38 71 93 41**

Adresser dossier de candidature  
(lettre motivée, CV, copie du dernier arrêté de situation administrative)

par mail à l'adresse suivante : [recrutement@ville-fleurylesaubrais.fr](mailto:recrutement@ville-fleurylesaubrais.fr) et  
[police.municipale@ville-fleurylesaubrais.fr](mailto:police.municipale@ville-fleurylesaubrais.fr)

ou par courrier : Madame la Maire - Mairie de Fleury-les-Aubrais  
Place de la République - 45400 FLEURY LES AUBRAIS